

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026

FG/EF
2026-72

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 18 juin 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 23 - Représentés : 3 - Absent : 1

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ		X	Véronique LIMOUSIN
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Laurence PONSEEL
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER	X		
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE	X		
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Françoise HALLEY comme Secrétaire de séance.

OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'APPRENTISSAGE BÂTIMENT CFA CAEN
EXERCICE 2026

Le centre d'apprentissage Bâtiment CFA Caen propose des formations aux métiers du bâtiment. Ce centre accompagne les apprentis dans la formation et l'insertion professionnelles des jeunes.

La structure accueille pour l'année scolaire 2025-2026 quatre élèves ou apprentis trouvillais.

Le centre « Bâtiment – CFA Caen » a adressé à la commune, le 9 avril 2026, une demande de subvention dans le cadre de ses actions de formation et d'accompagnement des jeunes, dont quatre résidents à Trouville-sur-Mer

Madame la Maire soumet aux membres du conseil municipal la demande de subvention.

Le rapport entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources, Intercommunalité et performance publique du 12 juin 2026,

Considérant la demande de subvention du centre Bâtiment CFA Caen adressée le 09 avril 2026,

Considérant que quatre apprentis ou élèves trouvillais sont accueillis par cet établissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : D'octroyer au titre de l'année scolaire 2025-2026 une subvention de 240,00€ (= 4 x 60 €) au centre Bâtiment CFA Caen ;

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 – chapitre 65 – article 65748 ;

Article 3 : D'autoriser la Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**MADAME LA MAIRE
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCCCF
STÉPHANIE FRESNAIS**

**LA SECRETAIRE DE SEANCE

Françoise HALLEY**

Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.